



## POSITION DE VILLE & AÉROPORT SUR LE DISPOSITIF D'AIDE AUX RIVERAINS ET LA TAXE SUR LES NUISANCES SONORES AERIENNES

- Les élus du réseau national Ville et Aéroport jugent inacceptable le blocage du dispositif d'aide aux riverains
- Ils demandent au gouvernement de revenir sur les mesures d'abaissement et de plafonnement du produit de la taxe sur les nuisances sonores aériennes dans le cadre du débat budgétaire 2015
- Ils souhaitent la prolongation de l'aide à 100% en 2015

**Les élus de l'association nationale Ville et Aéroport dénoncent aujourd'hui les conséquences des mesures gouvernementales critiquées depuis 2013** : la baisse des tarifs de la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA) décidée en mars par arrêté ministériel pour Paris-CDG, Paris-Orly, Nice-Côte-d'Azur ; le plafonnement à 49 millions par an de la TNSA institué par l'article 65 de la loi de finances pour 2014.

**Malgré plusieurs interventions de certains parlementaires de l'association dans le cadre des lois de finances (PLF 2015) visant à supprimer ce plafonnement de la TNSA et revenir au tarif en vigueur antérieur à l'arrêté de mars 2013, le gouvernement est resté sourd à cette proposition.** Pourtant, il reconnaît dans le même temps qu'une erreur de calcul du nouveau tarif de la TNSA des aéroports parisiens s'est produite au moment de la rédaction de l'arrêté du 13/03/13.

Le bilan est catastrophique puisque les Commissions consultatives d'aide aux riverains ne se sont pas réunies en 2014 autour d'Orly et de Roissy. **La situation du fonds d'aide à l'insonorisation s'est sérieusement dégradée ces derniers mois et la trésorerie du gestionnaire Aéroports de Paris est actuellement proche de zéro comme l'indique un rapport du Conseil général de l'Ecologie et du Développement durable (CGEDD) transmis au gouvernement en mai 2014 et toujours pas publié.**

**Ville et Aéroport regrette l'absence de transparence des services compétents de la direction de l'aviation civile et du gestionnaire du dispositif Aéroports de Paris. Fin avril 2014, ce sont 2034 dossiers qui étaient prêts à passer en CCAR Roissy et Orly mais bloqués faute de financement disponible. Aujourd'hui ce chiffre aurait quasiment doublé, il atteindrait 4000 dossiers ! En 2013, le solde de la TNSA était déjà déficitaire de 48,5 millions d'euros cumulés pour les trois aéroports parisiens par rapport aux engagements.**

Les élus de Ville et Aéroport rappellent qu'en décembre 2013 le Plan de Gêne Sonore (PGS) de l'aéroport de Roissy a été révisé, son périmètre a été élargi et le nombre d'ayant droits au dispositif d'aide aux riverains s'est accru (+19957 logements). **Les riverains de l'aéroport qui souhaitent insonoriser leur logement se tournent légitimement vers leurs élus. Quant aux entreprises du secteur, elles ont vu leur carnet de commande se vider.**

**Les délais d'attente sont désormais estimés à deux ou trois ans pour les riverains de Roissy-CDG, contre une moyenne de 10 mois auparavant.** Le rapport du CGEDD propose de prendre sur les crédits de la TNSA des aéroports régionaux pour combler les manques enregistrés à l'échelle des aéroports parisiens et autorise Aéroports de Paris à faire des avances de trésorerie avec garantie de l'Etat d'au moins 20 millions d'euros.

**Pour Ville et Aéroport, ces propositions ne règlent en rien le fond du problème. Il s'agirait plutôt, dans le cadre du débat budgétaire 2015, de revenir au tarif antérieur de la TNSA en vigueur en 2013 d'une part, de supprimer son écrêtement dans le cadre du prochain projet de loi de finances 2015 d'autre part. Enfin, il faut pérenniser l'aide à 100% au-delà du 31 décembre 2014.**

Telles sont les conditions pour garantir le financement du dispositif d'aide aux riverains et le droit à la réparation pour les riverains d'aéroports qui subissent au quotidien les nuisances sonores générées par le trafic.

**Ville & Aéroport**